

L'an deux mille dix-huit, le seize février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRESENTS : Anne-Françoise PIEDALLU, Maire; Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Adjoint; Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Véronique LE CALVEZ, Jean-François CORRE, Cécile MILON.

POUVOIRS : Véronique LE CALVEZ a les pouvoirs de Nathalie URVOAS.

Cécile MILON a les pouvoirs de Cécile HERVE.

Gérard COUILLABIN a les pouvoirs de Jean NEUKUM

Anne-Françoise PIEDALLU a les pouvoirs de Marie-Françoise ALLAIN

ABSENT(E) :

Secrétaire de Séance : Jean-François CORRE

Date de convocation : 12/02/2018

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents ou représentés : 12

Madame Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PROJET CABINET MEDICAL – AVENANT AU MARCHÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération n°2018_006

Madame Le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet de cabinet médical pluridisciplinaire comme extension de l'espace multiservices.

Le nouveau projet modifie le programme initial prévoyant 1 cabinet de médecin.

La nouvelle structure comprendra 2 cabinets de médecins, 2 cabinets de kinésithérapeutes, 3 salles d'attentes, un local infirmier, une salle de soins, un local vacataire, un secrétariat une salle des archives, toilettes pour les patients, toilette pour le personnel et une salle de repos.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la modification du programme du cabinet médical en cabinet médical pluridisciplinaire,

VALIDE la modification de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecte SOHA et induite par la modification du programme de l'opération,

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération exécutoire le : 19/02/2018

AMENAGEMENT DU BOURG "TOUR DE L'EGLISE" – CONVENTION AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE POUR PRESTATION DE SERVICES ETUDES

Délibération n°2018_007

Madame Le Maire rappelle aux élus la délibération prise par le conseil municipal le 15 avril 2016 autorisant Madame Le Maire (ou son représentant) à signer la convention cadre avec Lannion Trégor Communauté, ainsi que chaque convention afférente à une opération ponctuelle.

Il s'agit de prestations de Services du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrages d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagements urbains.

Pour la convention cadre, la durée est de 3 ans à compter de la signature, le coût s'élève à 100 €/an.

Pour la convention spécifique, le tarif est de 36.54 € (tarif actuel susceptible de modification) par heure de temps passée par les agents du bureau d'études de L.T.C au service de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Madame Le Maire (ou son représentant) à signer une convention spécifique avec le bureau d'études de LTC pour l'opération Aménagement du Bourg "tour de l'église".

Délibération exécutoire le : 19/02/2018

DEVIS ORANGE POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RUE BEG AR VILIN

Délibération n°2018_008

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société ORANGE pour l'effacement du réseau Orange rue Beg Ar Vilin s'élevant à 2 779.50 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil Municipal :

ACCEPTÉ le devis de la société ORANGE s'élevant à 2 779.50 € TTC,

Délibération exécutoire le : 19/02/2018

REVOYURE CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020

Délibération n°2018_009

Madame le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lannion-Trégor Communauté, du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 033 482 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoiture de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoiture, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Mme le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

APPROUVER suite à la revoiture les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,

VALIDER l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté présenté par Madame le Maire,

AUTORISER sur ces bases Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

Délibération exécutoire le : 19/02/2018